

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/31 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2019/17	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 14

POUR : 14 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf, à 17h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 08/03/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

OBJET : DELEGATION AU PRESIDENT POUR FIXER DES TARIFS PREFERENTIELS AU PARC ARGONNE DECOUVERTE

Vu la délibération n°DC2018/10 du Conseil Communautaire en date du 19/02/2018 déléguant au Bureau Communautaire la détermination des tarifs de billetterie appliqués au Parc Argonne Découverte notamment ;

Vu la délibération n°DB2018/55 du Bureau en date du 3 décembre 2018 fixant les tarifs 2019 du PAD ;

Considérant que des travaux d'agrandissement du bâtiment d'accueil du Parc Argonne Découverte sont en cours qui peuvent interférer avec la présentation du spectacle d'oiseaux et amener le Parc à présenter ponctuellement un spectacle moins qualitatif ;

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- DECIDE de fixer un tarif préférentiel pour l'entrée du Parc les jours où le spectacle d'oiseaux ne peut être tenu au même niveau de qualité :
 - Passage de 14 à 12€ du tarif adulte et de 10 à 9€ du tarif enfant
 - Passage de 12 à 10€ du tarif réduit et de 9 à 8€ du tarif réduit enfant
- DELEGUE au Président la mise en place de tarifs préférentiels en fonction de l'avancée des travaux et de signer tous les actes à intervenir.

Le Président

Francis SIGNORET

